

**Commune de
Molenbeek-Saint-Jean
Monsieur P. LEMAIRE
Service de l'Urbanisme
Rue du Comte de Flandre, 20**

B – 1080 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : 33.728
N/Réf : AVL/KD/MSJ-2.107/s.380
Annexe : 1 dossier

Monsieur,

Objet : MOLENBEEK-SAINT-JEAN. Avenue J. Dubrucq, 224.
Affectation d'une parcelle de terrain en parking (Régularisation).

En réponse à votre lettre du 24 octobre 2005, en référence, reçue le 7 novembre, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 23 novembre 2005, notre Assemblée ne s'est pas opposée à la demande de régularisation de l'utilisation du terrain, repris sous-rubrique, pour le stationnement d'une vingtaine de véhicules utilitaires.

Ce terrain, d'une superficie totale de quelque 2000 m², est compris dans la zone de protection de l'immeuble classé de l'ancienne firme Besse-Meli (122, rue de l'Escaut). Il est également repris au PRAS en zone mixte.

La CRMS ne s'oppose pas à cette régularisation pour autant que le permis soit limité dans le temps. En effet, l'avenir de cette parcelle doit être réfléchi dans le cadre de la remise en valeur et de l'urbanisation du site de Tour et Taxis (ZIR) ainsi que de ses environs. La présente régularisation ne peut en aucun cas figer l'avenir de ce terrain.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S., A.A.T.L. – D.U.